



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 8 avril 2019 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt 662-19 décrétant un emprunt de 3 274 000\$ et des dépenses de 3 274 000\$ pour la réfection de parties de la rue Fleury et de l'avenue du Ramier et pour des travaux de gainage d'une conduite d'aqueduc sur l'avenue du Palais

Que le 29 avril 2019 entre 9h00 et 19h00, un registre a été ouvert au bureau de l'hôtel de ville pour permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ce règlement soit soumis à une approbation référendaire, en y inscrivant leur nom et qualité et en y apposant leur signature.

Qu'à la fermeture des registres à 19h00, aucune signature n'a été enregistrée pour ce règlement et que par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 21 mai 2019.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 10^e jour de juin 2019

Danielle Maheu
Greffière